

Département
de l'Yonne

Service des affaires scolaires

Affaire suivie par Freddy LOUIS
Freddy.louis@ville-joigny.fr
Ref: LM/FL 005/2020

Joigny, le 7 mai 2020

Chers parents,

En lien avec les directeurs des écoles joviniennes réunis, pour une réunion riche d'échanges, et au regard des retours des familles interrogées sur leurs premières intentions, nous prenons la décision de réouvrir nos écoles.

Si nous sommes en capacité de le faire, c'est parce que nous réunissons des conditions très singulières, à Joigny, qui ne sont pas celles d'autres communes :

- Tout d'abord, au gré de vos réponses, seulement 9 % des parents envisagent ce retour à l'école. On peut donc le faire, justement car il y a peu d'enfants;
 - La Ville de Joigny dispose du personnel suffisant pour mener ces réouvertures dans le respect du protocole sanitaire imposé par l'Education nationale. En effet, un renfort de personnels sera possible en raison de la disponibilité d'agents habituellement affectés sur d'autres sites. Ainsi, un, à deux personnel(s) d'entretien assurera la désinfection en continu des lieux, y compris les sanitaires après chaque passage. Savon, essuie-mains jetables, gel hydroalcoolique seront disposés en quantité;
 - La taille des locaux le permet. On a la chance à Joigny, sauf un contre-exemple, d'avoir des groupes scolaires assez vastes, qui nous permettent de répartir les enfants. Les classes auront de très faibles effectifs, très largement sous les 15 qu'impose le protocole;
 - Avec 52 classes, et donc autant d'enseignants, et un si petit effectif d'élèves, les enseignants vont pouvoir se répartir les missions entre le « présentiel » et le « distanciel » pour continuer à travailler avec les élèves restés chez eux.
- Lundi 11 et mardi 12 mai seront assimilables à une « prérentrée » pour les enseignants. Le personnel municipal mènera les opérations logistiques (vider les classes, en réaménager d'autres). Néanmoins, nous accueillerons les enfants des parents qui n'ont pas d'autre choix. Les familles devront se manifester aussi vite que possible.

Cette réouverture se fera selon plusieurs modalités :

Jeudi 14 mai, nous accueillerons les enfants de grande section de maternelle, de CP et de CM2.
Lundi 18 mai, nous ouvrirons aux enfants de CE1, CE2 et CM1 la possibilité de retrouver leur école.

Lundi 25 mai, nous ouvrirons cette possibilité aux enfants de toute petite section, petite section et de moyenne section de maternelle.

Nous proposons de travailler au retour des enfants scolarisés en classe ULIS au cas par cas, en lien direct avec les familles.

Nous vous demandons chers parents, de confirmer par retour de mail l'inscription de votre enfant à l'école, à la date de la rentrée qui le concerne.

Ce système d'accueil se veut relativement souple. C'est-à-dire que même si votre enfant ne reprend pas le chemin de l'école le 14, le 18 ou le 25 mai, il pourra le faire un peu plus tard. Mais en respectant une règle : les retours à l'école se font le lundi matin. Nous demandons aux parents de nous en informer avant le mercredi soir de la semaine précédente, pour des raisons d'organisation.

Ex : je souhaite inscrire mon enfant pour le lundi 1^{er} juin, je dois contacter la direction de l'école au plus tard le mercredi 27 mai à 18h (mail, téléphone)

La restauration scolaire s'effectuera dans des classes spécialement aménagées pour cela (ou dans les restaurants scolaires pour les écoles qui en disposent). Des repas froids seront servis sur des plateaux individuels. Les distances de séparation physique seront respectées. Les horaires de récréation comme des repas seront aménagés pour que les différents « groupes-classes » ne se croisent pas. Des cheminements seront matérialisés dans les écoles avec le même objectif.

Le service périscolaire, ainsi que le mercredi, demeurera ouvert aux tarifs habituels.

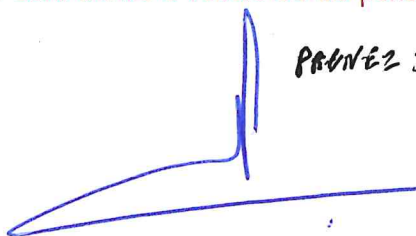
Attention : l'accueil du mercredi se fera dans l'école de votre enfant.

Si vous souhaitez bénéficier de ces services, merci de vous inscrire à : scolaire@ville-joigny.fr ou par téléphone au 03 68 33 92 25.

Rappel : aucun enfant se sera admis à l'école ou au périscolaire sans qu'il ait été inscrit le mercredi d'avant.



Laurence MARCHAND
Adjointe au maire
Déléguée à l'éducation



Nicolas SORET
Premier adjoint au maire



PRENEZ SOIN DE VOUS



Bernard MORAIN
Maire de Joigny